



# **ZONE 83**

## **Comités 21**

### **NORD PAS DE CALAIS**



## **REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2022 - 2023**

### **Libre par équipe de 2 (ou DUO)**

Le Comité **NORD PAS DE CALAIS** organise le Championnat Régional « Libre par équipe de 2 ou DUO » qui attribue le titre de Champion Régional de notre Comité et qualifie les équipes les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu **du 20 au 22 Janvier 2023 à AIX LES BAINS**

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2022- 2023.

Le **nombre d'équipes qualifiées** a été fixé à 7 par notre Président de Zone pour le comité **NORD PAS DE CALAIS**.

#### **CONDITION et PARTICIPATION**

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **22 octobre 2022** :

**Salle des Colonnes Maltérie  
38, rue des Marronniers  
62160 AIX NOULETTE**

**Tél du directeur d'épreuve : 06 15 41 04 98**

Pour participer à cette épreuve, il faut que chaque équipe soit constituée de **2 joueurs licenciés** dans le comité Nord Pas de Calais.

Participation : **50€ par équipe (DUO)**.

Les joueurs présents sur le lieu de l'épreuve et **non inscrits au préalable** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une équipe de 2 joueurs et d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve. Le qualificatif se fera avec un nombre pair d'équipe (DUO).

#### **Règle Sanitaire**

Tous les participants doivent être licenciés, ou membres de club, leurs coordonnées (notamment téléphonique et/ou mail) doivent être disponibles en cas de nécessité.

Chaque pratiquant s'engage lors de son inscription :

- à ne pas se présenter s'il présente des signes d'infection  
([www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientationmedicale))
- à prévenir sans délai le club ou comité organisateur s'il présente des signes pendant ou après sa participation.

Le club et/ou le comité s'engagent eux-mêmes à prévenir les autres participants s'ils ont été en présence d'un possible porteur du virus (en respectant son anonymat)

Le port du masque pourrait être obligatoire à l'intérieur des locaux selon les modalités de la municipalité.

Du gel hydro-alcoolique doit être disponible dès l'entrée des locaux ainsi qu'à proximité des tables de jeu. Les participants doivent utiliser ce gel à chaque changement de position.

## **DEROULEMENT et PARTICIPATION**

**1<sup>ère</sup> Séance**



**A 10h00 : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort avec Inslibduo301

La séance se déroule en **5 fois 5 donnes**.

Les contrats autorisés sont : **petite, garde, garde sans, garde contre**.

Pour toute garde sans ou garde contre, l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450, la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différents de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

**Chaque position sera limitée à 50 minutes et à l'issue de ces 50 minutes**, les donnes non commencées seront annulées.

A l'issue de cette séance, le classement sera effectué avec le total des scores (+ et -) de tous les joueurs de l'équipe.

**2<sup>ème</sup> Séance**



**A 14H30 : 5 Positions de 5 Donnes**

La mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance sera déterminée en fonction du classement de la 1<sup>ère</sup> séance. Une équipe peut être éliminée en cas de table relais

Exemple : 1<sup>ère</sup> équipe et 2<sup>e</sup> équipe Table 1, 3<sup>ème</sup> équipe et 4<sup>e</sup>me équipe Table 2, etc...

**Chaque position sera limitée à 50 minutes.**

Les mouvements se font à la position (Nord fixe, Sud +1, Est +2, Ouest -2).

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> séance, les **7 équipes** ayant réalisé le meilleur score seront qualifiées **pour le Championnat de France** qui se déroulera **du 20 au 22 Janvier 2023 à AIX LES BAINS**

### **Ex Aequo :**

En cas d'ex aequo pour la 7<sup>ème</sup> place qualificative, sera qualifié l'équipe qui aura réalisé le plus gros score positif sur une position lors de la 2<sup>ème</sup> séance.

## **INSCRIPTIONS**

Afin d'optimiser l'organisation, il est fortement préconisé l'inscription au préalable.

L'inscription est à retourner obligatoirement **avant le 15 octobre 2022** :

- Soit par l'intermédiaire de votre Président de Club
- Soit par mail [ccr5962@yahoo.com](mailto:ccr5962@yahoo.com)

**Tél : 06 15 41 04 98**

L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

**Le silence est de règle durant les donnes.**

## **INDICE – COEFFICIENT**

INDICE PCN : = 1,80

Il est possible d'appliquer un coefficient entre 2 séances (ou 2 positions) à condition d'éliminer au moins un pourcentage des participants : - Elimination de 10% des joueurs => Coeff de 1,10 - Elimination de 20% des joueurs => Coeff de 1,15 - Elimination de 30% des joueurs => Coeff de 1,20 - Elimination de 40% des joueurs => Coeff de 1,25 - Elimination de 50% des joueurs => Coeff de 1,30

## **REGLEMENT FFT**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage  
Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » article 7 à 12 du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.

Et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

## **DEFAILLANCE D'UN JOUEUR**

Si un ou les deux membres d'une équipe viennent à quitter l'épreuve avant la fin de celle-ci - sauf cas de force majeure - les deux membres de l'équipe seront sanctionnés conformément aux statuts de la FFT.

L'équipe défaillante est classée dernière de l'épreuve. Il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

## **DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION**

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 48 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé.

## **DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition et traduit devant la chambre de discipline. Il est

désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de Championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

### **TELEPHONE PORTABLE**

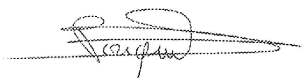
Les téléphones portables doivent rester éteints, sauf dérogation de l'arbitre.

**En cas de non-respect de cette règle,**

**L'équipe fautive se verra sanctionner par 400 points de pénalités.**

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Directeur d'épreuve  
Président de Zone  
M.BOUQUILLON**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bouquillon', is written over a horizontal dotted line.